



BUDGET ADMINISTRATIF ET BUDGET D'ÉQUIPEMENT, DOTATION EN PERSONNEL ET ORGANISATION

Exercice 1997

Budgets et dépenses

Le budget administratif et le budget d'équipement du FMI s'inscrivent dans le cadre de perspectives budgétaires — triennales et à moyen terme (cinq ans) — à horizon mobile, qui sont réexaminées tous les ans par le Conseil d'administration. Les perspectives budgétaires à moyen terme ont été examinées par le Conseil en janvier 1997. La politique de consolidation budgétaire en cours a reçu un large soutien, même si certains administrateurs ont jugé le projet de budget trop rigoureux, alors que d'autres ont indiqué qu'ils l'auraient préféré un peu plus resserré. Les perspectives budgétaires à moyen terme témoignent de l'engagement de la direction du FMI à maintenir les effectifs autorisés à un niveau égal ou légèrement inférieur à ce qu'il est à l'heure actuelle, et à assurer une stabilité relative des dépenses administratives en termes réels. Conformément à cette orientation, les ressources seront redéployées de manière à permettre au FMI de mieux

répondre à l'évolution des besoins des États membres en renforçant la surveillance (y compris en ce qui concerne les mouvements de capitaux et le secteur financier) et en poursuivant les travaux relatifs à l'utilisation de ses ressources. Des efforts seront aussi consentis en vue de renforcer les moyens financiers du FMI et d'étendre ses fonctions d'évaluation. Le budget d'équipement cadre avec la stratégie visant à poursuivre les grands projets de construction déjà approuvés par le Conseil, de même que les autres investissements en cours pour réaliser des économies, satisfaire aux règlements d'urbanisme ou assurer l'entretien des immeubles et équipements existants.

Le budget administratif du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 1997 (1996/97) était de 490,5 millions de dollars, et un montant de 30,4 millions de dollars a été approuvé au titre du budget d'équipement pour les projets engagés au cours de l'exercice 1997. Le coût estimé des principales activités du FMI est présenté au tableau IX.1. Les dépenses administratives effectives durant l'exercice se sont élevées à

Tableau IX.1

Coût des principales activités du FMI, exercices 1996-98 (Millions de dollars)

Activité	Exercice 1996	Pourcentage du total	Exercice 1997	Pourcentage du total	Exercice 1998 : budget	Pourcentage du total
Personnel et direction						
Surveillance	130,1	27,6	130,9	27,8	139,9	27,8
Utilisation des ressources du FMI	117,6	25,0	121,0	25,7	127,9	25,4
Assistance technique	68,5	14,5	66,3	14,1	70,7	14,0
Relations extérieures	17,2	3,7	17,1	3,6	18,2	3,6
Services administratifs	90,4	19,2	89,4	18,9	93,6	18,6
Total partiel	423,7	90,0	424,8	90,1	450,3	89,4
Conseil d'administration ¹	35,2	7,5	35,0	7,4	36,0	7,1
Conseil des gouverneurs ²	11,9	2,5	11,8	2,5	17,4	3,5
Total partiel	47,1	10,0	46,8	9,9	53,4	10,6
Total	470,8	100,0	471,6	100,0	503,7	100,0

Note : Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

¹Salaires et avantages sociaux des administrateurs et de leurs suppléants et assistants; frais liés aux déplacements officiels et autres; communications; coût de l'occupation des locaux; publications et travaux d'imprimerie; fournitures et matériels; services informatiques; coûts liés au fonctionnement des bureaux des administrateurs et aux services de soutien que leur apporte le personnel du FMI.

²Frais liés aux déplacements et indemnités des gouverneurs, coûts des services de soutien apporté par le personnel du FMI au Conseil des gouverneurs, y compris pour l'Assemblée annuelle, et autres frais administratifs divers.

Tableau IX.2

Budget administratif et budget d'équipement, exercices 1995-98¹*(Montants exprimés en milliers de dollars)*

	Exercice clos le 30 avril 1995 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 1996 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 1997 : dépenses effectives	Exercice s'achevant le 30 avril 1998 : budget
Budget administratif				
I. Dépenses de personnel				
Salaires	202.885	210.216	216.350	232.900
Autres dépenses	127.143	131.115	129.550	122.438
Total partiel	330.028	341.331	345.901	355.338
II. Autres dépenses				
Frais de déplacement	41.081	39.624	39.302	48.890
Autres frais de déplacements	31.287	26.458	26.960	28.903
Communications	10.126	9.869	10.693	12.123
Location et aménagement des locaux	39.800	40.242	41.899	43.586
Livres et travaux d'imprimerie	7.609	8.371	8.579	10.037
Fournitures et matériels	7.935	7.219	7.941	8.995
Services informatiques	16.006	18.129	19.735	23.899
Divers	9.377	12.831	9.924	13.405
Total partiel	163.221	162.743	165.033	189.838
III. Remboursements	-31.007	-33.239	-39.368	-41.496
Total du budget administratif	462.242	470.836	471.564	503.680
Moins: Frais occasionnés par la conduite des opérations du Département des DTS	-6.143	-5.841	-5.914	-6.381
Frais occasionnés par la conduite des opérations de la FAS et de la FASR	-33.079	-35.634	-43.788	-50.961
Dépenses nettes du budget administratif ²	423.020	429.361	421.862	446.338
Budget d'équipement				
Budgets des projets ³	17.445	125.200	30.400	42.600
Décaissements au titre des projets	32.889	34.800	151.500	85.300

¹Budget administratif approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 1998, comparé aux dépenses effectives pour les exercices clos les 30 avril 1995, 1996 et 1997; et budget d'équipement approuvé pour les projets engagés pendant les exercices 1995, 1996, 1997 et 1998. Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

²Les dépenses nettes du budget administratif ne comprennent pas les plus-values ou moins-values sur les avoirs en monnaies détenus à des fins administratifs.

³Budgets d'équipement pluriannuels au titre des projets engagés au cours de chaque exercice.

471,6 millions de dollars et les décaissements au titre des projets d'équipement à 151,5 millions de dollars, dont 137,8 millions pour les grands projets de construction (tableau IX.2).

En 1996/97, les ressources du budget administratif affectées aux diverses activités des services du FMI ont été réparties entre les postes suivants : la surveillance et l'utilisation des ressources du FMI, plus de 100 pays faisant l'objet de programmes intensifs, 70 postes de représentant résident dans 64 pays et 277 années-personnes consacrées à l'assistance technique (67,6 % des dépenses); les relations extérieures (3,6 %), qui visent toujours à assurer une plus grande transparence aux politiques et activités du FMI; les services administratifs, où l'investissement dans la technologie et l'amélioration continue des méthodes de travail ont permis de réaliser des économies dans les diverses activités relevant de cette catégorie (18,9 %); le Conseil des gouverneurs (2,5 %) et le Conseil d'administration (7,4 %). La ventilation par activité des coûts administratifs estimés figure au graphique 12.

Organisation et dotation en personnel

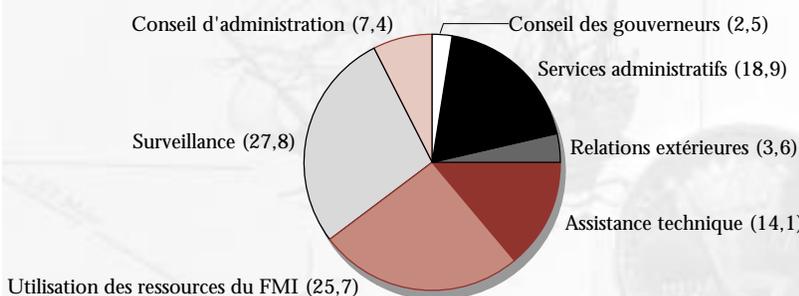
Dans le cadre des efforts déployés pour consolider l'action du FMI dans les États membres et améliorer son efficacité opérationnelle, le Département Asie centrale et le Département Asie du Sud-Est et Pacifique ont été regroupés en un Département Asie et Pacifique le 1^{er} janvier 1997, date à laquelle un nouveau Bureau régional Asie et Pacifique a été créé pour approfondir les liens avec les responsables économiques de la région, suivre de plus près son évolution économique et resserrer les contacts avec les marchés régionaux. L'organigramme du FMI et la ventilation des effectifs budgétaires par département en fin d'exercice figurent au graphique 13, et les responsabilités de chaque département sont résumées dans l'encadré 12.

Durant l'exercice 1997, le FMI a utilisé un total de 2.903 années-personnes, contre 2.927 en 1996. Sur ce total, 1.999 années-personnes ont été assurées par les fonctionnaires de l'organisation (2.043 en 1996), auxquelles se sont ajoutés les ressources du Programme-Économistes, les heures

Graphique 12

Coûts estimés des principales activités, exercice 1997

(Pourcentages)



Note : Chiffres établis sur la base d'estimations relatives aux dépenses effectives de l'exercice 1997. Les coûts imputés à la supervision générale, au recyclage et à la formation professionnelle et aux congés ont été répartis proportionnellement entre les diverses catégories. Les chiffres étant arrondis, ils se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

Table IX.3

Ventilation du personnel d'encadrement du FMI par région et par nationalité en 1980, 1990 et 1996

(Pourcentage)

Région ¹	1980	1990	1996
Afrique	3,8	5,8	5,1
Asie	12,3	12,7	14,8
Japon	1,4	1,9	1,7
Autres pays asiatiques	10,9	10,8	13,1
Europe	39,5	35,1	33,2
Allemagne	3,7	4,3	3,9
France	6,9	5,5	4,9
Italie	1,7	1,4	2,6
Royaume-Uni	8,2	8,0	7,1
Autres pays européens	19,0	15,9	14,7
Moyen-Orient	5,4	5,5	5,6
Hémisphère occidental	39,1	41,0	41,3
Canada	2,6	2,8	3,6
États-Unis	25,9	25,9	25,9
Autres pays d'Hémisphère occidentale	10,6	12,3	11,8
Total	100,0	100,0	100,0

¹Les régions sont déterminées en fonction de la ventilation par pays retenue pour les départements géographiques du FMI. La région Asie regroupe les pays qui relevaient du Département Asie centrale et du Département Asie du Sud-Est et Pacifique, et la région Europe, ceux des Départements Europe I et Europe II.

supplémentaires, les services des contractuels et autres temporaires, pour un total de 2.545 années-personnes (2.577 en 1996); les ressources du Bureau des administrateurs, pour un total de 232 années-personnes (234 en 1996); et l'assistance technique offerte par des experts rémunérés grâce à des financements extérieurs et les frais généraux y afférents, pour un total de 126 années-personnes (116 en 1996).

Exercice 1998**Budgets et dépenses**

En avril 1997, le Conseil a approuvé un budget administratif pour 1997/98 d'un montant de 503,7 millions de dollars, en hausse de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent — et un budget d'équipement de 27,2 millions de dollars pour

Encadré 12

Les départements du FMI et leurs principales responsabilités

La structure du FMI est conçue en fonction de ses missions essentielles, à savoir la surveillance, l'utilisation de ses ressources et l'assistance technique (graphiques 12 et 13). La surveillance, y compris au plan multilatéral et dans le cadre de l'initiative de diffusion des données, représente la charge de travail la plus lourde du FMI, dont elle absorbe directement près de 28 % des ressources du budget administratif, contre 26 % pour les activités liées à l'utilisation des ressources de l'institution et 14 % pour l'assistance technique et la formation, qui privilégient les banques centrales, les finances publiques et les statistiques. Le solde est ventilé entre les services administratifs, le soutien aux activités du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, la formation du personnel ainsi que les activités connexes, et les relations extérieures.

Départements géographiques

Les *départements géographiques* conseillent la direction et le Conseil d'administration sur l'économie et la politique économique des pays de leur région, et aident le FMI à formuler et à mettre en oeuvre sa politique vis-à-vis de ces pays. Ils négocient également des accords relatifs à l'utilisation des ressources financières du FMI et suivent les résultats des programmes qu'il appuie. Avec les autres départements, ils offrent aux pays membres des conseils de politique économique ainsi qu'une assistance technique, et maintiennent le

contact avec les organisations régionales et multilatérales de leur ressort.

Ce sont eux qui assurent, par leurs contacts directs avec les États membres, une large part de la surveillance bilatérale du FMI, avec le concours des départements fonctionnels. Pour renforcer la surveillance, une attention accrue est apportée aux économies qui ont une importance pour l'ensemble du système monétaire international. Enfin, plus de 70 membres des services du FMI sont détachés auprès des pays membres en qualité de représentant résident.

Départements fonctionnels et services spéciaux

Le *Département des finances publiques* est responsable de l'ensemble des activités du FMI touchant aux finances publiques des États membres. Il participe aux missions des départements géographiques centrées sur les questions budgétaires, examine le volet budgétaire des conseils de politique économique du FMI et des programmes d'ajustement qu'il appuie et apporte une assistance technique dans son domaine de compétence. Il effectue en outre des recherches et des études sur les questions de finances publiques, la répartition des revenus et la pauvreté, les dispositifs de protection sociale, les dépenses publiques et l'environnement.

L'*Institut du FMI* offre une assistance technique en assurant la formation de fonctionnaires des États membres (des pays en développement, en particu-

lier) dans des domaines tels que la programmation et la politique financières, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les statistiques financières de l'État ou les finances publiques.

Le *Département juridique* conseille la direction, le Conseil d'administration et les services du FMI sur les règles de droit applicables. Il prépare la majorité des décisions et autres instruments juridiques nécessaires à l'accomplissement des tâches du FMI. Il agit en tant que conseil auprès du FMI en cas de litige ou d'arbitrage, apporte une assistance technique aux pays qui engagent des réformes législatives et répond aux questions des autorités nationales et des organisations internationales sur le droit applicable au FMI.

Le *Département de la monnaie et des changes* offre une assistance technique aux banques centrales des États membres en matière de politique monétaire et cambiale, de contrôle bancaire, de réglementation prudentielle et de systèmes de paiement. Il détache des experts auprès des banques centrales qui sollicitent son concours et appuie les départements géographiques en examinant, dans le cadre de la surveillance ou de demandes d'utilisation des ressources du FMI, les questions qui relèvent de sa compétence. Le Département aide aussi le FMI à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les pratiques et restrictions de change.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* joue un rôle essen-

l'amélioration des installations, l'adoption de nouvelles technologies et les équipements de traitement informatique des données. Le budget administratif pour 1997/98 s'inscrit dans le prolongement de la politique actuelle de consolidation budgétaire, laquelle suppose le maintien des effectifs autorisés à un niveau égal ou légèrement inférieur à ce qu'il est à l'heure actuelle et une stabilité relative des dépenses administratives en termes réels. Une légère diminution des effectifs a été rendue possible par l'application de méthodes de travail rationnelles, les nouvelles technologies, les dépenses en capital et la poursuite du processus engagé pour remplacer progressivement les experts en assistance technique rémunérés sur les ressources du FMI par une assistance extérieure. Le budget d'équipement pour 1997/98 s'inscrit dans le droit fil des plans prévus pour mener à bien les grands projets de construction, remplacer les installations et les équipements informatiques obsolètes et exécuter divers

autres programmes à moyen terme. Le graphique 14 rappelle les grandes lignes du plan de cinq ans dans lequel s'inscrit le budget d'équipement, et le graphique 15 présente le budget administratif en termes nominaux et réels pour les exercices 1994-97.

Organisation et dotation en personnel

Les effectifs autorisés du FMI ont été réduits de six postes en 1996/97, et le seront encore de trois unités en 1997/98. Les priorités du programme de travail de l'institution — renforcement de la surveillance, activités liées à l'utilisation des ressources du FMI, consolidation de ses moyens financiers et maintien de sa capacité à répondre à l'évolution des besoins des États membres — seront assurées grâce à un redéploiement des ressources en personnel. Les postes vacants seront pourvus, ce qui atténuera quelque peu l'impact de la compression des effectifs.

tiel dans la conception et la mise en oeuvre des mécanismes de financement et des opérations financières du FMI, l'exercice de la surveillance et divers autres domaines. Il assume, avec le Département des études, un rôle prééminent dans les domaines de la surveillance multilatérale, de la coordination des politiques économiques et des activités de suivi et de soutien qui s'y rattachent. Avec les départements géographiques, il aide à mobiliser d'autres ressources financières en faveur des États membres qui bénéficient de l'aide du FMI, y compris dans le cadre des travaux relatifs à la dette et au financement des programmes (par l'intermédiaire du Club de Paris et des banques internationales).

Le *Département des études* effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui intéressent le FMI. Il joue un rôle majeur dans la conception des initiatives du FMI touchant au fonctionnement du système monétaire international et à la surveillance, et collabore avec d'autres départements à la formulation des conseils de politique économique aux États membres. Le Département coordonne l'élaboration des *Perspectives de l'économie mondiale*, publiées chaque semestre, et du rapport sur les marchés internationaux de capitaux, ainsi que les analyses liées à la coordination des politiques économiques au sein du G-7 et aux séminaires du Conseil d'administration sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés. Enfin, il développe les contacts du FMI avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

Le *Département des statistiques* gère une base de données économiques et

financières nationales, régionales et mondiales et examine, dans le cadre de la surveillance du FMI, les données communiquées par les États membres. C'est à lui qu'incombe l'élaboration des concepts statistiques relatifs à la balance des paiements, aux finances publiques et aux agrégats monétaires et financiers, ainsi que la rédaction de manuels méthodologiques. Le Département participe à l'assistance technique et à la formation en aidant les États membres à se doter de systèmes statistiques et s'occupe des publications statistiques du FMI. Il est responsable aussi de la mise au point et du suivi des normes de diffusion des données par les États membres.

Le *Département de la trésorerie* a pour fonctions essentielles de formuler les politiques et arrêter les pratiques financières du FMI; de conduire les opérations et transactions financières du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés (y compris le Compte de fiducie de la FASR et les comptes annexes); de contrôler les dépenses imputées au budget administratif et au budget d'équipement; et de tenir les comptes et états financiers du FMI. Ses responsabilités couvrent les quotes-parts, les emprunts, la liquidité du FMI et la politique de l'institution en ce qui concerne les DTS, ses avoirs en monnaies et en or, ainsi que la comptabilisation et le financement des projets et dépenses d'équipement.

Information et liaison

Le *Département des relations extérieures* est chargé de rédiger, produire et dif-

fuser les publications du FMI autres que statistiques, d'informer la presse et le grand public et d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et les parlements des États membres.

Les bureaux du FMI pour la région Asie et Pacifique et l'Europe et ceux dont il dispose à Genève et auprès des Nations Unies sont chargés de maintenir un contact étroit avec les autres organisations internationales et régionales dans les domaines relevant de leur responsabilité.

Services de soutien

Le *Département de l'administration* gère le recrutement, la formation et l'aménagement des carrières du personnel du FMI. Il veille à la bonne gestion de l'immeuble du FMI et des locaux loués, assure les services administratifs et administre la bibliothèque commune au FMI et à la Banque mondiale.

Le *Département du Secrétariat* aide la direction à préparer et à coordonner le programme de travail du Conseil et des autres organes officiels, notamment en arrêtant le calendrier et en veillant au bon déroulement des réunions du Conseil. Il organise aussi l'Assemblée annuelle, en collaboration avec la Banque mondiale, et est responsable des archives du FMI, de ses communications et de son programme de sécurité.

Les *bureaux et autres services* du FMI sont chargés des services informatiques et linguistiques, de la vérification interne, des questions budgétaires, de l'assistance technique, des méthodes de travail et des investissements de la Caisse de retraite.

Recrutement et composition du personnel

La politique de recrutement du FMI est déterminée par la section 4 d) de l'article XII des Statuts, qui énonce que, «lorsqu'il nomme le personnel, le Directeur général, sous réserve de l'intérêt primordial qu'il y a à assurer au FMI les concours les plus efficaces et les plus compétents sur le plan technique, doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible». Au terme de l'exercice 1996/97, 121 des 181 États membres du FMI étaient représentés dans ses rangs. Le tableau IX.3 (page 241) montre comment la ventilation par nationalité du personnel d'encadrement du FMI a évolué depuis 1980.

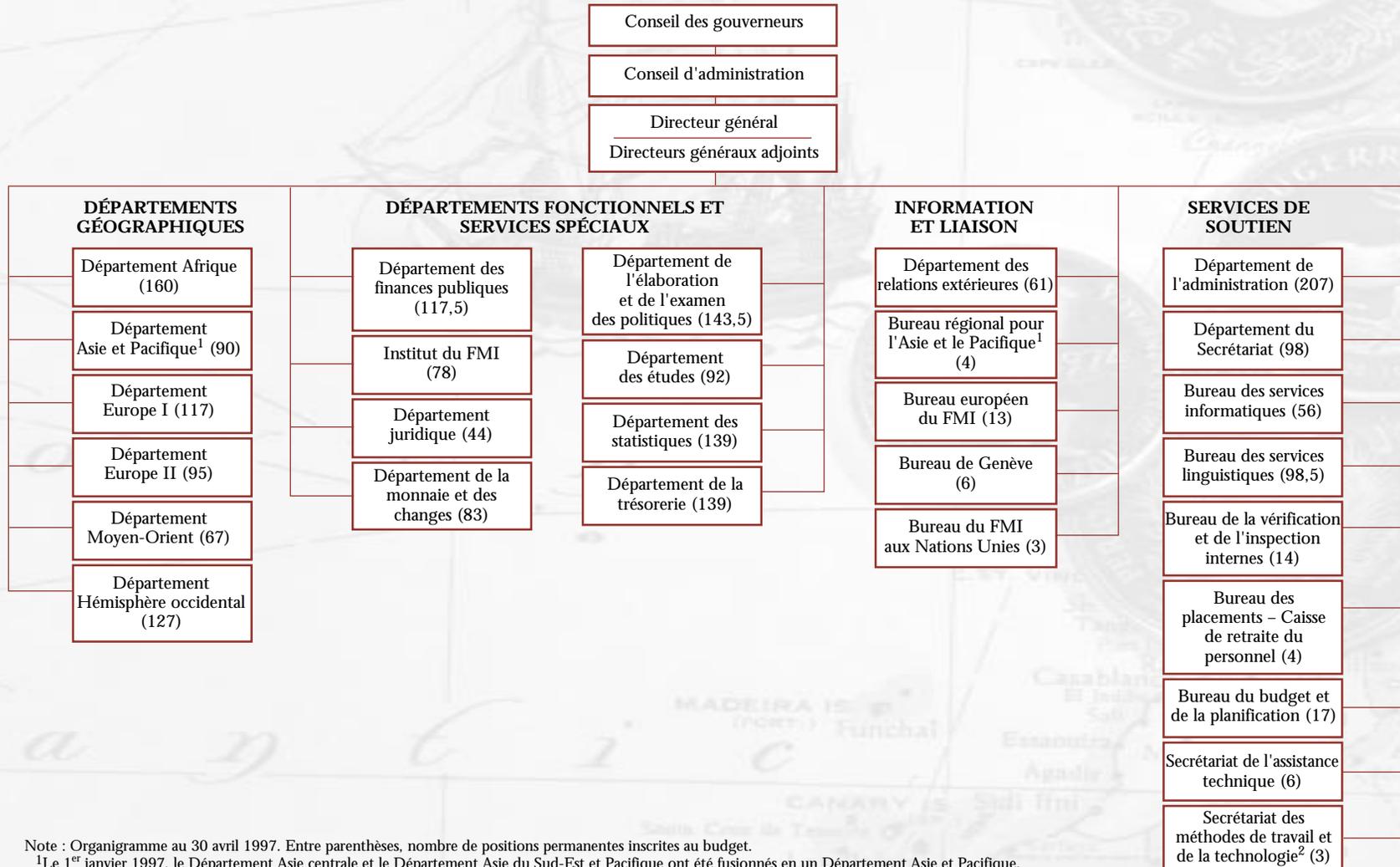
Par ailleurs, l'exercice 1996/97 a marqué une étape importante en ce qui concerne la diversité du personnel, dans laquelle le FMI voit un atout majeur pour son développement en tant qu'institution internationale. La Conseillère spéciale nommée fin 1995 pour veiller au maintien de la

diversité a achevé sa première année d'activité, et le Directeur général a fait en juillet dernier une déclaration, assortie d'un programme d'action, sur les mesures de nature à promouvoir la diversité et à combattre la discrimination. Par la suite, les départements ont préparé à leur tour des plans d'action destinés à promouvoir une répartition équitable du personnel entre les nationalités et entre les sexes. L'accent a été mis non seulement sur la nécessité d'un effort de diversité au niveau du recrutement, mais aussi sur les qualités attendues du personnel de direction pour administrer et superviser un personnel de plus en plus divers.

Le tableau IX.4 montre l'évolution de la répartition du personnel par sexe depuis 1980 aux différents échelons administratifs. À la fin de 1996, les femmes constituaient 46,3 % du personnel du FMI et occupaient 27,7 % des postes d'encadrement et de direction. Elles représentaient 18,2 % des économistes — principal groupe de cadres de l'institution —

Graphique 13

Fonds monétaire international : organigramme

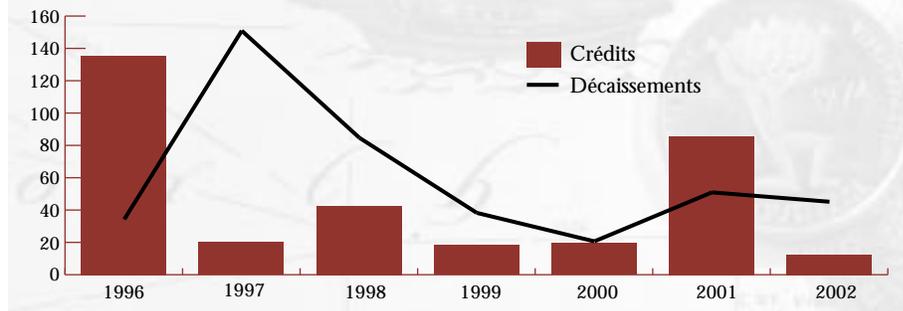


Note : Organigramme au 30 avril 1997. Entre parenthèses, nombre de positions permanentes inscrites au budget.

¹Le 1^{er} janvier 1997, le Département Asie centrale et le Département Asie du Sud-Est et Pacifique ont été fusionnés en un Département Asie et Pacifique. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a été créé le même jour.

²Le 1^{er} mai 1997, le Secrétariat des méthodes de travail et de la technologie a été transféré au Bureau de la vérification et de l'inspection internes et rebaptisé Section des méthodes de travail.

Graphique 14
Budget d'équipement pour 1996-98 et prévisions sur cinq ans
 (Millions de dollars)



en 1996, contre 11,6 % en 1980. Leur part reste cependant beaucoup plus élevée parmi les cadres non économistes, où elle atteint 58,8 % (contre 46,1 % en 1980).

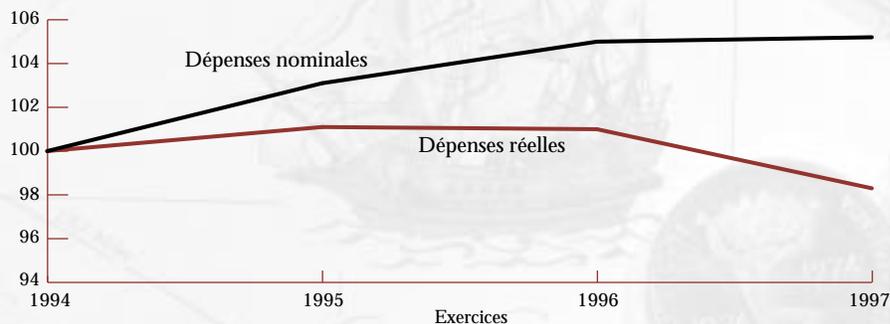
En 1996, le FMI a recruté au total 133 nouveaux fonctionnaires (67 économistes, 24 autres cadres et 42 agents auxiliaires). Ces chiffres sont à peu près du même ordre que ceux de l'année précédente, et légèrement supérieurs au nombre de départs (117) en 1996, alors que le taux de renouvellement des effectifs, à 5,3 %, est très proche de la moyenne à moyen terme. Le flux de nouvelles recrues s'est maintenant stabilisé aux niveaux observés immédiatement avant l'essor temporaire des recrutements de 1992-93, période qui a vu l'entrée en fonction de quelque 500 nouveaux fonctionnaires. On s'attend à ce que le flux des recrutements ralentisse légèrement au cours des deux ou trois prochaines années.

La grille des rémunérations du FMI est réexaminée tous les ans et ajustée, le cas échéant, sur la base d'une comparaison des salaires proposés dans certains établissements privés (financiers et industriels) et organismes publics aux États-Unis, en France et en Allemagne. L'objectif est de maintenir les salaires de l'institution à un niveau compétitif au plan international, qui permette de recruter dans tous les pays et de retenir les spécialistes de haut niveau nécessaires pour répondre aux besoins des États membres. La grille des rémunérations a été relevée de 3,5 % pour l'exercice 1996/97 (la hausse prévue pour l'exercice 1997/98 est de 4,3 %).

Projets de construction

À la fin des années 60, le FMI a adopté une stratégie à long terme visant à concentrer l'ensemble du personnel en un seul

Graphique 15
Dépenses administratives, exercices 1994-97
 (Indice; exercice 1994 = 100)



Note : Les dépenses administratives réelles ont été calculées sur la base du IPC-U (indice des prix à la consommation en zone urbaine) pour le district fédéral de Washington, la Virginie et le Maryland (source : U.S. Bureau of Labor Statistics). Il convient de noter que cet indice repose sur des pondérations qui ne reflètent pas la structure des dépenses administratives du FMI. Si les dépenses du FMI étaient utilisées pour les pondérations, la hausse globale des prix serait plus importante que celle calculée à partir du IPC-U, et le niveau des dépenses réelles pour les exercices 1994-97 serait abaissé en conséquence.

Tableau IX.4

Ventilation du personnel par sexe et par catégorie professionnelle en 1980, 1990 et 1996

	1980		1990		1996	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
<i>Ensemble du personnel</i>						
Total (toutes catégories)	1.444	100,0	1.774	100,0	2.172	100,0
Femmes	676	46,8	827	46,6	1.005	46,3
Hommes	768	53,2	947	53,4	1.167	53,7
<i>Personnel de soutien</i>						
Total	613	100,0	642	100,0	704	100,0
Femmes	492	80,3	540	84,1	599	85,1
Hommes	121	19,7	102	15,9	105	14,9
<i>Cadres</i>						
Total	646	100,0	897	100,0	1.169	100,0
Femmes	173	26,8	274	30,5	379	32,4
Hommes	473	73,2	623	69,5	790	67,6
Économistes						
Total	362	100,0	529	100,0	759	100,0
Femmes	42	11,6	70	13,2	138	18,2
Hommes	320	88,4	459	86,8	621	81,8
Non-économistes						
Total	284	100,0	368	100,0	410	100,0
Femmes	131	46,1	204	55,4	241	58,8
Hommes	153	53,9	164	44,6	169	41,2
<i>Cadres supérieurs</i>						
Total	185	100,0	235	100,0	299	100,0
Femmes	11	5,9	13	5,5	27	9,0
Hommes	174	94,1	222	94,5	272	91,0
Économistes						
Total	99	100,0	184	100,0	240	100,0
Femmes	4	4,0	9	4,9	15	6,3
Hommes	95	96,0	175	95,1	225	93,8
Non-économistes						
Total	86	100,0	51	100,0	299	100,0
Femmes	7	8,1	4	7,8	12	20,3
Hommes	79	91,9	47	92,2	47	79,7

site au centre de Washington, et il a conçu un siège susceptible de faire l'objet d'agrandissements à mesure que l'institution aurait besoin davantage d'espace. La première phase de la construction du siège a été achevée au début des années 70, la seconde une dizaine d'années plus tard.

Des espaces de bureaux ont été loués à proximité du siège à la fin des années 80 et au début des années 90 pour faire face à la croissance du FMI durant cette période. Lorsqu'il est apparu manifeste qu'il serait nécessaire de disposer durablement davantage d'espace, la direction et le Conseil ont revu la stratégie et les crédits d'équipement du FMI en fonction des différentes options possibles. Une fois cette stratégie réaffirmée, des plans ont été élaborés pour mener à bien l'ultime

étape de la construction du siège (phase III) et engager la phase IV, à savoir l'acquisition d'un bâtiment situé à proximité immédiate de celui-ci.

La phase III des travaux est en cours, et les nouveaux locaux devraient accueillir leurs premiers occupants en 1998. Le bâtiment récemment acheté dans le cadre de la phase IV sera disponible dès que son locataire actuel aura quitté les lieux et que les travaux de rénovation auront été réalisés. Lorsque ces deux projets seront terminés, l'ensemble des services du FMI seront regroupés dans deux bâtiments adjacents appartenant à l'institution, le coût d'occupation des locaux sera réduit, et les objectifs de la stratégie immobilière et budgétaire à long terme du FMI seront atteints.